

## COMPTE-RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

*Mardi 18 octobre 2016 à 15h00 à Beaurepaire*

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 septembre 2016
  2. Choix du prestataire pour l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides du bassin versant Bièvre Liers Valloire (partie drômoise)
  3. Questions diverses
- 

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 20 septembre 2016 est approuvé.
  - Le bureau d'études Améten est retenu pour réaliser l'étude des zones humides de la partie drômoise du bassin versant.
  - La correction du volume maximum prélevable de l'usage pisciculture, tant que la pisciculture Font-Rome ne pourra pas prélever dans la Grande Veuze, sera prise en compte dans le document de la stratégie du SAGE.
- 

Philippe MIGNOT présente l'ordre du jour.

### 1 Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 20 septembre 2016

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion et indique qu'un complément d'information a été apporté par Jacques LIONET sur les forages domestiques : il y a bien une obligation pour les particuliers utilisant ou souhaitant utiliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie (cf. diaporama). Par contre, il existe une télédéclaration pour la géothermie de minime importance. Elle propose d'intégrer ces compléments au compte-rendu du Bureau du 20 septembre 2016 et de communiquer auprès des maires sur la procédure de déclaration des forages domestiques.

Jean PIN indique que certains forages soumis à déclaration ne sont pas signalés et il s'interroge sur les moyens disponibles pour contrôler ces forages, qui menacent potentiellement la nappe de la Molasse.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le maire peut user de son pouvoir de police dans le cas de forages non déclarés.

Jean PIN indique que les menaces viennent également du manque de suivi de la conformité des forages.

Philippe MIGNOT soumet au vote le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2016.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

---

Il sera mis en ligne sur le site internet du SAGE : <http://sageblv.weebly.com/>.

## **2 Choix du prestataire pour l'étude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides du bassin versant Bièvre Liers Valloire**

Nadia BOUISSOU présente l'analyse des offres relatives à l'étude de hiérarchisation des priorités d'action sur les zones humides (cf. diaporama et document de séance). Le bureau d'étude Améten arrive en tête du classement des offres.

Salvatore SAN FILIPPO demande si l'absence d'expert en phytosociologie ne posera pas problème pour cette étude.

Nadia BOUISSOU indique que ce bureau d'étude a déjà réalisé une étude de délimitation de zones humides selon les critères végétation et sol, et précise que le protocole de terrain est clair et bien détaillé. Elle ajoute que le calendrier d'étude étant restreint, les relevés de terrain auront lieu en début d'année, durant une période peu favorable à l'observation de la végétation. L'expérience de ce bureau d'étude en pédologie représente donc un réel atout.

Alain DELALEUF souligne la différence de prix entre les phases 2 et 3.

Nadia BOUISSOU explique que la phase 2 est moins chère car il s'agit essentiellement de travailler à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG) et d'appliquer une méthodologie déjà calée. La phase 3 demande quant à elle d'actualiser certaines données sur les zones humides de la partie Iséroise et d'étendre le travail de hiérarchisation des priorités d'actions à l'ensemble du bassin versant.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le montant de l'étude proposé par Améten est supérieur au montant initialement envisagé pour cette étude qui s'élevait à 20 000 € TTC.

Philippe MIGNOT indique que le paiement sera articulé sur deux exercices budgétaires.

Ludovic MARION demande qui a réalisé ce travail pour les zones humides de l'Isère et souhaite avoir des précisions sur l'étude déjà réalisée sur la partie Drômoise du territoire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le CEN Isère - AVENIR a réalisé l'étude de hiérarchisation des priorités d'action sur les zones humides de la partie Iséroise du bassin versant Bièvre Liers Valloire. Elle précise que la CLE n'a pas payé l'étude des zones humides de l'Isère car le CEN est financé par l'Agence de l'Eau pour accompagner les SAGE en réalisant notamment ce type d'étude.

Alain DELALEUF indique qu'une étude a déjà été réalisée par SOBERCO sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Rhône-Valloire en 2004 mais qu'elle n'a pas été réalisée selon la méthodologie employée par AVENIR et que la délimitation des zones humides n'a pas été faite selon les critères réglementaires définis en 2008.

Philippe MIGNOT soumet au vote le choix du bureau d'étude Améten pour la réalisation de l'étude de hiérarchisation des priorités d'action sur les zones humides du bassin versant Bièvre Liers Valloire.

**➤ Le bureau d'étude Améten est choisi à l'unanimité pour cette étude.**

### 3 Questions diverses

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que les volumes prélevables ont été validés en CLE le 8 mars 2016. Elle explique qu'elle s'est aperçue depuis d'une erreur de calcul du volume maximum prélevable de l'usage « pisciculture » si la pisciculture Font-Rome ne peut pas prélever dans la Grande Veuze (cf. diaporama). Ainsi, afin de corriger cet erreur, elle propose un volume maximum prélevable, tant que la pisciculture Font-Rome ne pourra pas prélever dans la Grande Veuze, de 38,14 millions de mètres cubes (au lieu de 41,17 millions de mètres cubes). Les autres chiffres restent inchangés. Elle précise qu'elle a fait part de ce projet de modification aux pisciculteurs et qu'elle a reçu l'accord de la pisciculture Font-Rome pour effectuer ce changement.

Jean ROBIN-BROSSE demande comment les prélèvements de la pisciculture Murgat sont comptabilisés en cas de nappe haute.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'en cas de nappe haute, la majorité des prélèvements de la pisciculture Murgat se font dans les sources, « au fil de l'eau », et ne sont donc pas comptabilisés.

Salvatore SAN FILIPPO indique que les volumes de prélèvements autorisés pour les pisciculteurs ont été validés en CLE et qu'il est donc nécessaire de discuter de leur correction en CLE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que cet ajustement sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE et que les chiffres des volumes prélevables seront intégrés dans le document de la stratégie du SAGE qui sera validé par la CLE.

➤ **La correction du chiffre erroné de l'usage « pisciculture » sera prise en compte dans le document de la stratégie du SAGE.**

La séance est levée à 15h40.

---

Le Président,  
Philippe MIGNOT

## Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	BERNARD Jean-Paul	Bièvre Isère Communauté
	DEBOST Claire	Conseil Départemental de l'Isère
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Portes de DrômArdèche
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
INVITES	MARION Ludovic	FDPPMA de la Drôme
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
ETAT	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
	PORNON Christophe	DREAL Rhône-Alpes-Auvergne

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	LAMBERT Marie-Thérèse	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	MURGAT Roman	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est